

-République Française-

2025103014

VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil municipal se sont réunis au Salon d'Honneur, le jeudi 30 octobre 2025 à 19h30 sous la présidence de M. LITAUDON, Maire.

Date de convocation : 24 octobre 2025

Étaient présents : M. MONIER, Mme PERICHON, M. ALLAIN, Mme PARRET BONMARTIN, M. ATHAYNE, Mme DESVIGNE, M. JOLY, Mme LACAUX, M. MERCIER, Mme FAURE, Mme DIAT, Mme FERREIRA, Mme IMBERT, M. SAUVESTRE, Mme MARTINET SCHIRCH, M. PISSOCHET, M. RENON, M. OLIVEIRA, M. GALAND, Mme MORAND ;

Étaient absents : M. CARBON, Mme AZEVEDO, Mme MARTIN, M PERET ;

Pouvoirs : Mme DAVAUD (à M. MONIER), Mme LUCOTTE (à M. LITAUDON) ;

Secrétaire de séance : M. SAUVESTRE ;

Objet : Tarifs 2026 du restaurant municipal

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

CONSIDERANT que comme chaque année, il convient de réviser et de fixer les dits tarifs à compter du 1^{er} janvier 2026 ;

CONSIDERANT que l'augmentation des tarifs suit celle de l'indice des prix à la consommation (INSEE) ;

CONSIDERANT que le dernier indice connu est celui du mois de septembre et est en augmentation de 1.2 % ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Fixe les tarifs applicables au restaurant à compter du 1^{er} janvier 2026 comme suit :

- Elèves jusqu'à 16 ans : 2.73 €
- Elèves avec prise en charge du CCAS (1/2 tarif) : 1.37 €
- Personnes de + 16 ans ne prêtant pas leur concours au fonctionnement du restaurant : 7.77 €
- Personnes de + 16 ans prêtant leur concours au fonctionnement du restaurant ou stagiaires d'autres établissements : 3.28 €

Le
Le Maire,

Roger LITAUDON